



CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Sixième session
Moscou (Fédération de Russie), 13-18 octobre 2014

16 octobre 2014

DÉCISION

FCTC/COP6(4) Pouvoirs des Parties

La Conférence des Parties,

RECONNAÎT la validité des pouvoirs des représentants des Parties suivantes :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Lesotho, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union européenne, Uruguay, Viet Nam, Yémen et Zambie.

Les représentants des Parties dont la liste figure ci-après ont été autorisés à participer provisoirement de plein droit aux travaux de la session de la Conférence en attendant l'arrivée des pouvoirs officiels :

Arabie saoudite, Équateur, Estonie, Gambie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Lituanie, République-Unie de Tanzanie, Turkménistan, Tuvalu et Ukraine.

(Quatrième séance plénière, 15 octobre 2014)